

Commune de BROÛT-VERNET

Procès-Verbal Réunion du 5 juin 2026

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés : Madame Frédérique RONDEPIERRE (pouvoir à Paul-Henri DUBROUILLET), Madame Maguy SOIGNEUX (pouvoir à Alban DESGRAIS)

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Il propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le recrutement d'un personnel d'animation renforcer l'équipe de l'accueil périscolaire pendant le mini-séjour de juillet.

Le Conseil Municipal approuve l'ajout de ce point ajout.

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il en demande ensuite l'approbation.

Monsieur Bruno D'ALANÇON signale une erreur matérielle à la page 4 concernant les travaux de voirie : mention de "230 mètres pour 32 000 TTC €" jugée disproportionnée. Après vérification, il est établi que les 32 000 € TTC correspondent à plusieurs tronçons (Joinville : 230 m, Aumale : 388 m + 389 m, allée ferrée : 125 m).

Le conseil municipal prend note de cette précision et approuve à l'unanimité le document rectifié.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Décision Modificative du budget communal n°76/2026(pour 15; contre : 0; abstentions :0)

Monsieur le Maire explique que les nouveaux programmes d'investissements n'ont pas été rajouté lors du vote du budget. Aussi, au vu de l'urgence de certains travaux, (toit de l'église et salle polyvalente), il propose de les rajouter.

Concernant la salle polyvalente, il précise que l'installation de panneaux photovoltaïques nécessite une étude de charpente et une étude thermique réactualisée par le cabinet GUILLET.

La question de prévoir une batterie de stockage de 10 kW est posée. Cela permettrait d'améliorer le taux d'autoconsommation et assurer l'éclairage d'au moins un bâtiment communal en cas d'évènements climatiques.

De même, le véhicule électrique du service technique arrive en fin de location. Une proposition de rachat (9000€) a été faite ; précision faite que l'achat d'un nouveau véhicule serait moins avantageux.

Monsieur CROCHET souligne l'urgence des travaux de voirie (dégradation des

Commune de BROÛT-VERNET

chemins argileux) et présente la décision modificative, visant à ajuster le budget d'investissement comme suit :

- Rachat du véhicule utilitaire (Kangoo électrique) : 10 000 € (rachat en fin de location pour 9 000 €).
- Etudes pour la salle polyvalente : 10 000 € (isolation, toiture, panneaux photovoltaïques).
- Travaux urgents de l'église : 5 000 € supplémentaires (total : 10 000 €).
- Travaux de voirie : 8 000 € supplémentaires (total : 37 000 € TTC).

L'ensemble de ces travaux pourraient être financés par un emprunt de 30 500 € et une subvention du Fond Vert (2 500 €) pour l'étude de la salle polyvalente. Monsieur le Maire rappelle que les subventions pour les études sont conditionnées à la réalisation des travaux. A ce sujet un représentant de l'Etat est attendu le 16 juin puisque le dispositif Fond Vert prévoit un éventuel financement des seules études.

Monsieur Bruno D'ALANÇON propose de financer ces dépenses via l'excédent du budget de fonctionnement, mais Monsieur le maire répond que cet excédent est déjà affecté.

2) Révision des tarifs de cantine pour 2026/2027 n°77/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée une augmentation de 2% des tarifs de la cantine pour la rentrée prochaine, qu'il justifie par :

- La comparaison avec les communes voisines (Brout-Vernet est parmi les moins chers).
- L'inflation des coûts énergétiques et des matières premières.
- Le maintien de la qualité (cuisine maison, 55% de produits durables via le Plan Alimentaire Territorial).

Les tarifs proposés se présentent comme suit :

TARIFS CANTINE 2026/2027

Quotient Familial	Tranche	Tarif Actuel	Proposition augmentation €	Total Proposition	Augmentation
< Ou = 1 000 €	1	1,00 €			
> à 1 000 € et < ou = 1 300 € pour les enfants vivant sur la commune de Broût-Vernet	2	3,15 €	0,06 €	3,21 €	2,00%
> à 1 000 € et < ou = 1 300 € pour les enfants vivant en dehors de la commune de Broût-Vernet	2	4,05 €	0,08 €	4,13 €	2,00%
> à 1 300 € pour les enfants vivant sur la commune de Broût-Vernet	3	3,60 €	0,07 €	3,67 €	2,00%
> à 1 300 € pour les enfants vivant en dehors de la commune de Broût-Vernet	3	4,70 €	0,09 €	4,79 €	2,00%

Commune de BROÛT-VERNET

Arrivée de Madame Christine MARTINS

Monsieur BARGOIN présente un tableau récapitulatif des repas servis (11 000 en 2025-2026, dont 1/3 à 1 € via le dispositif Ma Cantine).

Monsieur le Maire explique que le respect des engagements de loi EGALIM lors du précédent mandat et l'adhésion au dispositif de tarification sociale, le suivi des achats et la télédéclaration des données d'achat permet aujourd'hui une bonification de 1 € par repas sur 1 /3 des repas servis. L'objectif des 50% de produits bio, label et locaux utilisés ayant été atteint en cours d'année.

Une attention devra être portée aux dossiers d'inscription distribués aux parents qui mentionnent les tarifs de l'année précédente. Monsieur le maire précise que les nouveaux tarifs seront communiqués aux familles à la rentrée.

3) Révision des tarifs de l'accueil périscolaire pour 2026/2027 n°78 /2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Pour les mêmes raisons, Monsieur le Maire souligne le caractère déficitaire du service de l'accueil périscolaire, régulièrement compensé par les impôts locaux. Il suggère une augmentation de 2% des tarifs pour la rentrée prochaine et propose les tarifs suivants :

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

FRÉQUENTATION	Tarifs actuels Tranche 1	Proposition Tranche 1	Tarifs actuels Tranche 2	Proposition Tranche 2	Tarifs actuels Tranche 3	Proposition Tranche 3
Matin	2,00 €	2,04 €	2,50 €	2,55 €	3,00 €	3,06 €
<i>Matin enfants extérieurs à la commune *</i>	<i>3,00 €</i>	<i>3,06 €</i>	<i>3,50 €</i>	<i>3,57 €</i>	<i>4,00 €</i>	<i>4,08 €</i>
Soir	3,50 €	3,57 €	4,00 €	4,08 €	4,50 €	4,59 €
<i>Soir enfants extérieur à la commune*</i>	<i>5,00 €</i>	<i>5,10 €</i>	<i>5,50 €</i>	<i>5,61 €</i>	<i>6,00 €</i>	<i>6,12 €</i>
Forfait mensuel enfants de Broût-Vernet	40,00 €	40,80 €	45,00 €	45,90 €	50,00 €	51,00 €
<i>Forfait mensuel enfants extérieure à la commune *</i>	<i>45,00 €</i>	<i>45,90 €</i>	<i>50,00 €</i>	<i>51,00 €</i>	<i>55,00 €</i>	<i>56,10 €</i>

4) Révision de la Participation des communes extérieures aux frais de scolarité des enfants accueillis à l'école de Broût-Vernet pour 2026/2027 n°79/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire explique les règles de dérogation scolaire et rappelle que lorsqu'une commune accueille, dans son école maternelle ou élémentaire, un enfant domicilié dans une autre commune disposant d'une école, elle ne peut demander à la famille une participation financière.

Il propose d'appliquer une augmentation de 2% sur la participation des communes extérieures aux frais de scolarité des enfants accueillis à l'école de Broût-Vernet.

Ainsi, le montant de la participation s'élèverait à 204.00 € par élève et par trimestre à partir de la rentrée scolaire 2026-2027.

Commune de BROÛT-VERNET

5) Modification de la délibération 44/2026 nommant le délégué titulaire et le délégué suppléant au SDE 03 - Collège de Vichy n°80/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 44/2026 en date du 30 Mars 2026 qui le désigne délégué titulaire au SDE 03 pour le collège de Vichy ;
Or le 22 Avril 2026, la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule Limagne l'a également désigné délégué titulaire pour la communauté de communes

Considérant qu'il n'est pas possible d'être délégué au titre de la Commune et au titre de la Communauté de Communes, il convient ainsi de procéder à nouveau à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Vichy. Il s'en suit que le nouveau délégué titulaire est Monsieur Alban DESGRAIS, et que sa suppléante sera Madame Valérie DILON.

Monsieur le Maire souligne les champs d'action du SDE : le réseau basse tension, l'éclairage public, la gestion des marchés d'électricité pour les communes de plus de 10 personnes dans son personnel, et celle du réseau de bornes de recharge E-Borne entre autres.

6) Fixation des modalités de rémunération et de temps de travail des agents d'animation encadrant le mini-séjour de Juillet 2026 avec nuitées n°81/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'organisation d'un séjour d'une semaine par l'association La team de Broût , encadré par l'accueil extrascolaire.

13 adolescents sous la responsabilité de la directrice, Aurélie GARETIER et Bastien CHAFFAT animateur, vont partir en camp de vacances du 06 au 10 juillet.

Ce séjour implique la mobilisation de l'équipe encadrante en continu (24h/24) pour assurer la sécurité, l'animation et le suivi des participants.

L'organisation de séjours avec nuitées soulève cependant des questions spécifiques en matière de temps de travail et de rémunération quant à :

- La continuité du service : Les agents doivent être disponibles en permanence, y compris la nuit, pour répondre aux besoins des enfants (lever, coucher, urgences, etc.).
- L'équilibre entre contraintes et rémunération : Il est essentiel de compenser équitablement les contraintes horaires tout en respectant le cadre réglementaire et d'éviter l'accumulation d'heures supplémentaires difficilement récupérables en cette fin d'année scolaire.
- La conformité juridique : Les modalités proposées doivent s'inscrire dans un régime d'équivalence horaire, autorisé par la loi pour les missions impliquant des périodes d'inaction (ex. : nuits).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer un régime d'équivalence adapté aux spécificités du mini-séjour, permettant de distinguer :

- Le temps de travail effectif (animations, repas, activités) soit 10 heures/jour entre de 7h à 22h avec 5h de repos.
- Les périodes d'inaction (nuits) soit un forfait de 3 heures/nuit de 22h à 7h, rémunérées sous forme d'heures complémentaires au taux réglementaire de nuit ou récupérées

En parallèle, Monsieur le Maire indique qu'il a été convenu du prêt du minibus de l'AS Val-de-Sioule pour le transport des jeunes. Ce prêt d'un minibus financé par la Région

Commune de BROÛT-VERNET

et conditionné par l'organisation d'activités sportives, fera l'objet d'une convention.

7) Création d'un poste de rédacteur n°82/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire expose l'obligation incombant aux maires de nommer un secrétaire général de mairie et l'impossibilité, à compter de 2028, de recruter des agents de catégorie C sur ces emplois.

Ce poste est occupé actuellement par Monsieur Simon BARGOIN, adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C).

Il rappelle son inscription sur liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne dérogatoire

Cependant, préalablement à la nomination de l'agent, il est nécessaire de créer le poste par délibération du conseil municipal et suivi de la mise à jour du tableau des effectifs.

S'en suivra la publication de l'emploi sur le site « emploi-territorial » pendant de 6 semaines et la mise en concurrence des candidatures.

Monsieur le Maire souligne que Monsieur BARGOIN devra participer à des formations de professionnalisation avant d'être nommé au plus au plus tard le 31 décembre 2027.

8) Recrutement d'un personnel en contrat d'engagement éducatif n°83/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire revient sur l'organisation du mini-séjour de juillet impliquant un encadrement continu des mineurs. Pour cela, il suggère le recrutement d'un agent d'un agent qualifié supplémentaire pour assurer des fonctions d'animation et soulager l'équipe.

Compte tenu du caractère occasionnel de cette mission et des spécificités horaires (présence 24h/24), le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) apparaît comme le dispositif le plus adapté. Ce contrat, spécifique aux accueils collectifs de mineurs, offre un cadre dérogatoire au droit du travail en matière de temps de travail, repos et rémunération, tout en garantissant une protection sociale minimale pour l'agent recruté. Le CEE déroge au droit commun du travail sur trois points :

- Temps de travail : Pas de durée légale hebdomadaire (35h), mais une limite de 48h/semaine en moyenne sur 6 mois maximum.
- Repos quotidien : 11h consécutives minimum (contre 12h en droit commun)
- Repos hebdomadaire : 24h consécutives minimum par période de 7 jours
- Rémunération : Salaire journalier minimum : 4,30 fois le SMIC horaire (soit 52,93 € brut/jour au 1^{er} juin 2026)

Au vu des spécificités de cette organisation et de la qualification demandée (BAFA et éducateur sportif qualifié), une rémunération brute pourrait être de 80 € par jour et 40 € par nuit.

De plus, ce dispositif permet à la commune un allègement des cotisations patronales non négligeable.

En effet, pour 5 jours à 80 € soit 400 € et 4 nuits à 40 € soit 160 €, le coût total pour la collectivité s'élève à 560 € +41.54 € (charges) soit 601.54 € contre 812 € pour un recrutement classique sur un accroissement d'activité.

L'animateur quant à lui, percevra une rémunération plus avantageuse : 518.50€ net

Commune de BROÛT-VERNET

déduction faite de 41.54€ de cotisation contre 308 €.

Informations diverses

- ❖ **Transfert du SIVOM** : Une réunion prévue le 30 juin 2026 à 9h avec les délégués au sujet du transfert de compétence de l'assainissement collectif.
- ❖ **Vente de terrains** : Des négociations sont en cours pour les 3 derniers lots du lotissement Rue Georges Fondrat, rue des Deux-Chênes.
- ❖ **Éclairage public** : les travaux quartier des Deux-Chênes sont prévus. La réunion de chantier aura lieu le 10 juin 2026
- ❖ **Plan de Sauvegarde communal**

Fin de la séance à 20h45

Le Maire

Le secrétaire de séance

